



MOBILITÉS

Fluidifier les déplacements sur Sassenage est un enjeu majeur tant les difficultés quotidiennes sont nombreuses, pour les usagers comme pour les riverains. Entre gros dossiers structurants portés sur plusieurs années et autres projets de proximité, la Ville avance pas à pas, avec la volonté affirmée d'améliorer le cadre de vie de tous.

12-13 SPORT

La Semaine du sport universel

14 HOMMAGE

Christian Chédru, le goût
des autres chevillé au corps

17 SERVICE PUBLIC

Sassenage conserve ses deux @



SAFTI

Christelle GABUS

Conseillère indépendante en immobilier

Conseil, Estimation, Achat, Vente

07 66 07 69 00 christelle.gabus@safiti.fr

www.safiti.fr

Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° 799 155 607 Grenoble

Savino Iannone

Peinture
Rénovation
immobilière

3, AVENUE DE VALENCE
38360 SASSENAGE

TÉL. & FAX 04 76 27 75 79

Bellavia
menuiseries

- Vérandas
- Menuiseries aluminium / PVC
- Garde-corps
- Volets roulants
- Brise-soleil

Hall d'exposition



Tél: 04 76 26 73 91 • Fax: 04 76 27 53 08 • contact@bellavia.fr
2 Chemin du Drac • 38360 Sassenage

PRET VEHICULE

Garage Reynaud-Dulaurier

PEUGEOT

Vente de véhicules Neufs et Occasions
Atelier Mécanique
Carrosserie - Peinture
Contrôle parallélisme

ZI de l'Argentière - Rue de la Maladière
38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 27 28 73
E-mail : garage.sonni@wanadoo.fr

AUTO ECOLE

A PIES CONDUITE

04 76 27 55 42

- ④ PERMIS
- ④ CONDUITE ACCOMPAGNEE
- ④ CONDUITE SUPERVISEE
- ④ PERMIS BOITE AUTOMATIQUE

BUREAU ET CODE OUVERT
DU MARDI AU VENDREDI : 17H - 19H - SAMEDI : 10H - 12H

2 rue des Pies - 38360 SASSENAGE
apiesconduite@gmail.com

L'ESSENTIEL
SA SSENAGE

PIZZAS - PANZEROTTE - TAPAS - GRILLADES
sur place, à emporter et **NOUVEAU...**
...Livraison (dès 15 € sur Sassenage, Fontaine...)

Plat du jour à partir de 8,90€ uniquement le midi

3 Pizzas achetées - 1 Soft offert / 5 Pizzas achetées - 1 vin rosé offert*

Nouvelle plate-forme de commandes

Livraison, à emporter, click & collect

Scannez ce QR-Code

Ouvert du mardi au vendredi de 11h à 14h
du mardi au dimanche de 18h à 22h30

04 56 45 02 97
9, chemin du Billery - 38360 Sassenage

Coralie ARAUJO

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Infinity conseils

c.araujo@infinityconseils.com
12, rue des Pies - 38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 27 80 50

Alex Sandra
COIFFEUR VISAGISTE
BARRIER

DU MARDI AU VENDREDI DE 9H À 19H (NON STOP)
ET LE SAMEDI DE 8H30 À 17H (NON STOP)

04 76 27 46 43 - www.alexandra.fr
/AlexSandraCoiffeurVisagiste

Rendez-vous en ligne sur l'application planity

7 RUE MOZART - 38360 SASSENAGE
Parking gratuit

GARAGE-AUTO

SASS' RÉPARE

VENTES VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS

ENTRETIEN ET RÉPARATION TOUTES MARQUES

PRÊT DE VÉHICULE

ALEXANDRE BOUVIER
9 CHEMIN DU BILLERY
38360 SASSENAGE
TÉL./FAX 04 76 17 04 57
SASS.REPARE@GMAIL.COM

Energie et Sens
Edith Couder

Lahochi, Acces Bars, Magnétisme
Sonothérapie
Praticienne Fleurs de Bach
Médium (accompagnements, spiritualité)
Formations (à distance ou en présentiel)

Tél. 06 63 18 30 58
www.energieetsens38.fr
9, ave Aristide Briand - 38600 FONTAINE

Magnétisme Energie et sens 38 Edith Couder

Société STC
terrasssement
analisation

6 et 8, rue du Bac - 38360 SASSENAGE
Port. 06 15 98 37 27 - 06 22 27 22 32

PHARMACIES DE GARDE

• Lundi 7 mars

Pharmacie des Cuves,
Place Louis Reverdy,
04 76 27 40 71

• Lundi 14 mars

Pharmacie de l'Avenue,
40 avenue de Romans,
04 76 27 09 21

• Lundi 21 mars

Pharmacie du Furon,
15 rue du Gua,
04 76 26 65 72

• Lundi 28 mars

Pharmacie de l'Argentière,
14 bis avenue de Romans,
04 76 27 52 26

• Lundi 4 avril

Pharmacie des Cuves,
Place Louis Reverdy,
04 76 27 40 71

ÉTAT CIVIL

• NAISSANCES

24/01 Marceau DJATOUT
01/02 Leila TRARI
06/02 Leila ALFONSO
08/02 Abdoullah ADHAR
10/02 Lea DELAINE CORALLINI
16/02 Albane PASTORINO

17/01 René PIARRON
28/01 Michelle CLAUDEL
28/01 Ana-Bela LEOTE
épouse DA-ROCHA
29/01 Renée BRUNET-MANQUAT,
vve BRUNET-MANQUAT-COUCHILLOT
02/02 Claudio TOMAS CAMBEROS
05/02 Marie GARCIA
épouse CANOVAS
18/02 Jean-Louis DIONNET
20/02 François BADIN

• MARIAGES

Pas de mariage

• DÉCÈS

14/01 Charles CARNEL

Ça sent le printemps, savourons-le...

A l'heure d'écrire ces quelques lignes, on se plaît à se projeter aux beaux jours. Les températures clémentes du moment nous y invitent, et la perspective de l'assouplissement des restrictions liées à la crise sanitaire concourent aussi à ce que nous nous sentions plus légers !

Ce petit bonheur simple est à apprécier d'autant plus que dans le même temps l'Europe orientale s'embrase, et que de simples citoyens comme nous aspirant à une vie paisible sont aujourd'hui otages de cette guerre qui couvait et qui les contraint désormais dans leurs libertés.

Libertés chéries. Libertés précieuses. Libertés fragiles.

Le monde vacille, nous rappelant en effet brutalement, mais à distance, ces équilibres délicats qui régissent les relations internationales, mais aussi, plus concrètement, qui impactent bien des aspects de notre quotidien à tous, ici comme ailleurs, ici comme là-bas, en Ukraine...

Alors savourons petits plaisirs et autres nombreuses libertés dont nous jouissons sans forcément en avoir toujours conscience. Et parmi elles, celle de nous déplacer.

Les mobilités font justement l'objet du dossier de ce Sassenage en pages, en écho à l'enjeu majeur qu'elles constituent pour le territoire. Les actualités sont nombreuses pour illustrer les actions et projets en cours ou âprement défendus par la Ville pour parvenir à établir ce partage raisonné et sécurisé du domaine public pour tous les usagers de la route et, in fine, pour préserver la qualité de vie des Sassenageois.

Faire du sport, sortir, se cultiver, se soigner, échanger sont autant d'autres libertés qui sont les nôtres, et que ce numéro de printemps invite chacun à savourer pleinement...

La rédaction

facebook

Retrouvez
toute l'actualité
sur

[facebook.com/VilleSassenage](https://www.facebook.com/VilleSassenage)



Magazine d'informations
de la Ville de Sassenage
N° 278 mars 2022

Rédaction : Hôtel de Ville
1, place de la Libération
BP 31 - 38360 Sassenage
04 76 27 48 63

Directeur de la publication : Christian Coigné - Rédactrice en chef : Géraldine Ferronato - Maquette : Agence Connivence, Claix
Exécution graphique : Duilio Cusani - Rédaction : Géraldine Ferronato, Delphine Lecha, Nathalie Monnet
Photos : Service communication, Pixabay - Mise en page : Duilio Cusani, Nathalie Monnet, Delphine Lecha
Impression : Imprimerie Courand & associés - Distributeur : SASU DSPA (Saubin Patrick).

Tirage : 6 000 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression à base d'encre végétales sur un papier PEFC issu des forêts gérées durablement, blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.

GRUPE
go sport

ica
IMPRIMERIE
COURAND
& ASSOCIÉS

Des orientations budgétaires prudentes et réalistes

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est un document obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, rédigé au moment de la préparation budgétaire et présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il sert de base au DOB (débat d'orientation budgétaire).

A Sassenage, le ROB 2022 faisait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal qui se tenait jeudi 27 janvier dernier.

Daniel D'Olivier Quintas, conseiller délégué aux finances et à la prévention, revenait dans un premier temps sur le contexte économique : un impact toujours fort de la crise sanitaire en 2021, des dotations publiques qui n'évoluent pas. Il souligne toutefois des orientations de recettes en subventions de la part de la Région pour ce qui concerne la sécurité, du Département pour les domaines sportifs, culturels et du social, ainsi que de l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles.

Puis d'exposer six objectifs généraux poursuivis par l'équipe municipale : maintenir les services essentiels et préserver la qualité du service public, conserver le caractère attractif de la commune, s'inscrire dans les objectifs de développement durable, repenser le budget dans son intégralité du fait d'une nouvelle nomenclature comptable, être inventif et adapter les projets en fonction des circonstances, poursuivre une gestion rigoureuse.

C'est ensuite à une projection indicative du budget principal que l'élu s'attèle, en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement, avec les recettes et dépenses inhérentes à chacune d'entre elles.

Des besoins qui définissent les orientations budgétaires

Mais la présentation du ROB n'en est pas pour autant terminée. Daniel D'Olivier Quintas explique donc les éléments retenus pour élaborer les orientations budgétaires : les enjeux pour sortir de la crise sanitaire qui touche l'ensemble de la population depuis deux ans et qui a exacerbé ou mis à jour certains besoins auxquels la Ville

tente de répondre à travers ces orientations budgétaires. Les besoins identifiés couvrent un large éventail de domaines dont le lien social, les solidarités, l'animation ou encore le renforcement de la qualité de vie. C'est ainsi que plusieurs projets sont défendus comme la mise en œuvre d'un nouveau règlement des aides facultatives du CCAS, la création d'une maison de la santé, la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance, le renforcement des relations avec les commerçants, les artisans, et les entreprises, mais aussi les associations.

D'autres actions seront quant à elles poursuivies comme l'aménagement des jardins partagés dits du Néron, l'Atlas de la Biodiversité Communale, la reconduction d'initiatives en lien avec les associations, en matière de sport pour tous et d'animation jeunesse, ou le soutien à l'action culturelle au travers des différentes structures (Théâtre en Rond, médiathèque l'Ellipse, conservatoire à rayonnement communal Alfred Gaillard), et l'investissement pour l'entretien des écoles et des structures sportives.

Autant d'éléments qui devraient être entérinés lors du vote du budget primitif prévu en conseil municipal du 16 mars.





POINT INFO



Pour explorer chaque semaine un sujet de l'actualité sassenageoise à travers une capsule vidéo de moins d'une minute !



C'est tous les vendredis à 18h* sur la page Facebook "Ville de Sassenage" !



* Sauf exception lors de la semaine de parution du Sassenage en pages

20
TERRE
DE JEUX
24

**DIMANCHE 13 MARS A 10h30
AU THEATRE EN ROND**

**DECOUVERTE
DE LA JOËLETTE**

ET INSCRIPTIONS
POUR LA SORTIE DU 9 AVRIL
AUX CUVES DE SASSENAGE

OUVERT A TOUS - ENTREE GRATUITE

PROGRAMME :

- PROJECTION DU FILM «S'EN FAIRE UNE MONTAGNE»
- PRESENTATION DU PARCOURS DU 9 AVRIL
- ATELIER JOËLETTE SUR LE PARVIS DU THEATRE

Renseignements : service des sports, COARS et Théâtre en Rond
Inscriptions pour la journée du 9 avril :
service des sports, 04 76 27 85 27 et sports@sassenage.fr





20
TERRE
DE JEUX
24

**SAMEDI 9 AVRIL A 13H30
AU THEATRE EN ROND**

**INITIATION
A LA JOËLETTE**

Portez-vous volontaires
(4 par équipage)
pour permettre
à une personne
à mobilité réduite
d'aller jusqu'aux
Cuves de Sassenage

OUVERT A TOUS
SUR INSCRIPTION PREALABLE
ANIMATION GRATUITE

Report si
mauvaises conditions
météorologiques

PROGRAMME :

- INITIATION A LA JOËLETTE
- PARCOURS ALLER - RETOUR JUSQU'aux CUVES
- PROJECTION ET ECHANGES

Renseignements : service des sports, COARS et Théâtre en Rond
Inscriptions pour la journée du 9 avril :
service des sports, 04 76 27 85 27 et sports@sassenage.fr





Un Sassenageois aux JO !

Sassenageois depuis six ans, Nicolas Carvello travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de l'événementiel, d'abord en tant que technicien son et lumières. C'est en 2008 qu'il commence à aborder professionnellement le domaine sportif, pour devenir aujourd'hui un directeur musical reconnu comptant de nombreuses expériences sur des coupes du monde, coupes d'Europe, championnats de France, ou Jeux Olympiques. Il investit de nombreux sports comme le rugby ou le tennis de table, mais est spécialisé dans le ski de fond et le biathlon ; raison pour laquelle il partait fin janvier pour les JO d'hiver de Pékin.

C'est à Zhangjiakou qu'il séjourne encore à la date de parution de ce numéro de Sassenage en pages puisqu'il habille musicalement tant les Jeux Olympiques que Paralympiques de biathlon qui durent jusqu'au 11 mars.

Son crédo donc ? La création d'ambiances sonores pour permettre aux spectateurs d'entrer dans la course comme on entre dans l'intrigue d'un film ! Son travail consiste à donner du relief à la course.

Sur place, il y a près de deux heures de pré-show avec de la musique, des animations, des jeux... Le direct télévisé démarre quant à

lui dix minutes avant le top départ. Et c'est à ce même moment que le premier jingle est lancé afin de capter l'attention du spectateur en lui signalant l'imminence de la course.

Puis il faut coller au plus près du sport pendant près d'une heure : le biathlon étant très séquencé, Nicolas fait en sorte de créer une ambiance sonore très particulière, avec des pastilles musicales autour des temps forts, comme les entrées sur le pas de tir, ou

la musique pour l'arrivée, le tout étant des créations très codifiées car propres aux JO. En bref, Nicolas Carvello met tout en œuvre pour embarquer le spectateur dans un autre monde !

**INFOS : NICOLAS CARVELLO,
AKOOSTIC, 06 82 04 38 61
OU CONTACT.AKOOSTIC@GMAIL.COM.
SITE : AKOOSTIC.FR**



FOCUS





Ça s'est passé récemment...

1 Soirée jeux ados, vendredi 28 janvier, Espace Familles **2** Prohibition, vendredi 28 janvier, Théâtre en Rond **3** Championnat fédéral tennis de table, samedi 29 janvier, gymnase Fleming **4** Excentriques, samedi 5 février, Théâtre en Rond **5** Escape game San Antonio, jeudi 10 février, médiathèque l'Ellipse **6 7 8** Les activités aux centres de loisirs, mercredi 16 février **9** Lancement de l'Atlas de la biodiversité communale, mardi 22 février, espace Henriette Gröll

Les mobilités à la loupe



On le sait, les mobilités sont un enjeu majeur pour Sassenage, mais aussi pour l'agglomération grenobloise dans son ensemble. Problèmes de circulation avec un trafic toujours plus dense, pollution, insécurité routière... La liste des embûches rencontrées au quotidien par l'ensemble des usagers est longue.

Bien sûr, bon nombre de projets sont envisagés et étudiés par les différentes collectivités et instances en charge de ces thématiques : Grenoble-Alpes Métropole, le Smmag (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise), les communes...

Pour autant, les solutions retenues ne conviennent pas forcément, principalement parce qu'elles ne sont pas toujours de nature à arranger durablement les problématiques des administrés.

Ce dossier revient donc sur plusieurs projets liés aux mobilités, soutenus ou non par la Ville au regard de leur portée. Il est aussi l'occasion de rappeler certains bons usages de la route, indispensables pour une cohabitation en bonne intelligence.

Un projet bien câblé ?

Une concertation relative à la mise en place d'un transport par câble entre Fontaine La Poya et Saint-Martin-le-Vinoux se déroulait entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre 2021. Plus précisément, elle portait sur les trois points suivants : la mise en compatibilité du PLUi, nécessaire pour assurer la cohérence entre le projet et le règlement écrit et graphique du PLUi (notamment pour la station La Saulée et pour trois pylônes à Sassenage et Fontaine), la configuration des cabines, et l'aménagement des espaces publics autour des stations.

Pour rappel, ce mode de transport, qui peut sembler original de prime abord, tient compte de la nécessité affirmée d'une liaison dans le secteur Nord-ouest de l'agglomération, en intégrant les obstacles

au sol que sont l'Isère, le Drac, l'A 480 et la RN 481 (reliant Saint-Martin-le-Vinoux à Grenoble), les réseaux de transports d'électricité haute tension, ainsi que la voie ferrée. Une solution intéressante permettant de relier trois lignes de tramway (la A à Fontaine, la B sur la Presqu'île, et la E à Saint-Martin-le-Vinoux), et qui affiche en théorie des frais de mise en œuvre moins conséquents que d'autres moyens de transport (coût au kilomètre inférieur à celui du tramway par exemple).

Pour autant, c'est le tracé retenu qui fait débat à Sassenage. Le maire, Christian Coigné, et les élus du groupe majoritaire sont très clairs sur la question : avec plus de 18 000 véhicules/jour transitant par les avenues de Romans et de Valence, l'axe

routier est déjà complètement saturé.

Leur crainte ? Que le tracé actuel intensifie encore plus cet afflux puisque les automobilistes venant du Vercors et du nord seront amenés à traverser Sassenage pour se rendre à Fontaine La Poya dans le but d'emprunter ce nouveau moyen de transport.

Ils proposent donc de modifier ce tracé pour le déplacer plus au nord, et le faire partir du secteur des Engenières/Air Liquide, désormais en lien avec le nouveau P+R (lire ci-dessous). Une option qui n'est cependant pas retenue par le Smmag pour le moment, malgré la forte mobilisation sassenageoise.

A l'heure actuelle, le calendrier prévisionnel du téléphérique urbain, sur le tracé Fontaine La Poya-Saint-Martin-le-Vinoux, est arrêté comme tel :

- **Printemps 2022** : enquête publique
- **Automne 2022** : début des travaux
 - **2023** : poursuite des travaux
- **2024** : fin des travaux et mise en service

Le nouveau P+R est dans la place !

Ça y est, le parking relais (P+R) des Engenières est terminé ! Il était d'ailleurs inauguré jeudi 24 février dernier. Les voitures peuvent donc désormais stationner sur les quarante places créées. Une minibox pouvant accueillir cinq vélos a par ailleurs été mise en place afin de compléter l'offre multimodale aux usagers.

Des aménagements réalisés par le Smmag, dont l'utilité n'est plus à démontrer ! Ils permettent en effet de favoriser le report modal à l'entrée nord de la commune, et de passer simplement de la voiture

aux transports en commun, mais aussi trottinette ou vélo. Ce parking, comme celui de la place Jean Prévost, ne tardera sans doute pas à trouver son public !

A noter que deux places seront prochainement réservées à la recharge des voitures électriques. Un dispositif qui sera par ailleurs déployé sur le parking relais Jean Prévost ainsi que place de la Libération, devant l'hôtel de ville. L'ensemble de ces emplacements devrait être équipé d'ici la fin du premier semestre 2022.



ZFE-m : réduire la pollution de l'air

L'objectif de ce dispositif est clair : améliorer la qualité de l'air en empêchant la circulation de certains véhicules les plus polluants, émetteurs d'oxydes d'azote et de particules fines, pour qu'à terme, en 2026, plus aucun habitant ne soit soumis à un dépassement des seuils réglementaires.

Ainsi, les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds sont concernés par la ZFE-m (Zone à faibles émissions-mobilité), qu'ils soient destinés à un usage professionnel ou personnel. Ils sont identifiés grâce au système de vignettes Crit'air.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les VUL et les poids lourds « non classés », mais aussi ceux classés CQA (Certificat Qualité de l'Air) 5 et CQA 4 sont donc interdits dans vingt-sept communes⁽¹⁾, dont Sassenage. Dès le 1^{er} juillet 2022, cette interdiction sera étendue aux VUL et poids lourds classés CQA 3. A noter que le 1^{er} juillet 2025, les VUL et poids lourds classés CQA 2 seront également concernés. Ne pourront donc circuler sur cette zone que les VUL et poids lourds équipés d'une vignette Crit'Air 1 ou Électrique.

En cas de non-respect de la réglementation ou d'absence d'identification du véhicule par une vignette Crit'Air, le contrevenant s'expose à une amende de 68 € pour un véhicule utilitaire léger, et de 135 € pour un poids lourd (article R411-19-1 du code de la route).



(1) Liste des communes concernées : Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères ainsi que le Domaine Universitaire, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès, Venon, Veurey-Voroise, hors voies rapides urbaines et certaines autres voies.



La rue est à tous !

La cohabitation automobiles, vélos, mais aussi depuis peu, trottinettes électriques n'est pas toujours évidente. Malgré les pistes et bandes cyclables existantes, les cyclistes roulent souvent sur la chaussée, ce qui peut engendrer des tensions avec les automobilistes ; ces derniers ayant en effet le sentiment que les vélos n'appliquent pas le code de la route.

Or dans la majeure partie des cas, il n'en est rien. En effet, seule la présence d'un panneau rond bleu instaure une obligation pour le vélo ; une signalétique très rarement mise en place. La chaussée est donc une zone à partager entre les différents moyens de locomotion ; ce qui bien sûr, n'empêche pas le développement des pistes cyclables ! A noter que dans les nouveautés prévues, le

schéma directeur cycles élaboré par Grenoble-Alpes Métropole intègre notamment une liaison avec le pont des Martyrs depuis la rue de Chamechaude en passant par la digue en rive gauche du contre canal de la Grande Saône. L'objectif est de permettre aux usagers de rejoindre, en site propre et en sécurité, le pont des Martyrs sans emprunter la rampe d'accès au pont dans le prolongement de la rue de l'Argentière. Il n'y a à l'heure actuelle aucune liaison transversale aménagée à cet endroit pour rejoindre la voie verte sur la digue du Drac et de l'Isère.



TROIS QUESTIONS À... HERVÉ MADINIER

CONSEILLER DÉLÉGUÉ AU PATRIMOINE, AUX BÂTIMENTS, AUX TRAVAUX ET AUX MOBILITÉS

Les mobilités constituent un enjeu fort pour Sassenage. De quelle façon travaillez-vous avec les différentes instances pour faire avancer les projets, et qu'en est-il justement de Métrocâble et de votre opposition à son tracé ? Certes, la mobilité sur Sassenage est l'objet de toutes les attentions. La « mobilité » est en effet un enjeu sociétal de grande

envergure. Travailler sur cette thématique exige une approche globale de tous les modes de transport, car tous sont complémentaires. Pour mener à bien cette réflexion, je travaille de concert avec les services techniques de la Ville et plusieurs services de la Métro, ainsi qu'avec certains de mes collègues élus. En outre, j'ai eu l'occasion de recevoir plusieurs fois des associations intéressées par les mobilités

douces. L'an dernier, en juin, une enquête était réalisée auprès de la population sassenageoise sur le thème de la mobilité, et il est clair qu'il n'est pas la préoccupation principale des citoyens, puisque seuls 2,3 % de la population ont répondu au questionnaire, soit 250 retours. Quelques chiffres toutefois : Femme : 56 % - Homme : 44 % Tranche d'âge : 18/25 ans, 3 %

- 25/40 ans, 25 % - 40/60 ans, 54 % - autres, 18 % Les secteurs : Haut, 35 % - Nord, 20 % - Centre, 23 % - Sud, 22 % Modes de transport utilisés (trajets professionnels et privés confondus) : Voiture, 55 % - Transports en commun, 20 % - Vélo, 17 % - Marche à pied, 3 % - Autres, 5 %. Là encore, ce résultat montre que la voiture demeure le principal moyen de transport,

et qu'il est difficile de s'en passer. Je suis d'ailleurs tout à fait conscient qu'il faut améliorer l'offre de transport en commun qui n'est pas suffisante, ainsi que les temps de parcours. Mais cela ne sera possible que si la voie urbaine des lles se réalise. D'autre part, je souhaite que des équipements plus sécurisés pour les cyclistes émergent rapidement, ainsi qu'un meilleur maillage entre les différents modes de

Trottinettes et autres EDPM

Les EDPM sont les Engins de Déplacement Personnel Motorisés. Ces nouveaux moyens de locomotion ont le vent en poupe car légers et peu polluants. Il y a toutefois plusieurs règles à respecter pour se protéger et protéger les autres.

En agglomération, les conducteurs doivent être âgés de 12 ans minimum, et circuler sur les pistes cyclables. S'il n'y en a pas, il est alors possible d'emprunter les routes, à une vitesse maximale de 25 km/h. Par contre, rouler à plusieurs sur ce type de véhicule n'est pas autorisé. Le conducteur doit être vêtu d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit, ou de visibilité insuffisante la journée, mais aussi avoir une assurance responsabilité civile afin de couvrir d'éventuels dommages causés à autrui.

Enfin, l'engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. Le port du casque est par ailleurs fortement conseillé.

La sécurité bafouée

Courant novembre, deux écluses avaient été mises en place rue Pierre Dalloz. Si celle destinée à éloigner la circulation d'un mur de soutènement endommagé ne pose pas de problème, il semble que cela ne soit pas le cas de la seconde.

L'aménagement avait en effet à peine été installé, que les balises avaient été dévissées une première fois, semble-t-il par un usager mécontent. Rapidement remises en place par les services métropolitains, elles ont par la suite été coupées, cette fois dans le but évident de causer un préjudice plus difficilement réparable. La Ville a donc porté plainte pour dégradation de bien public et vandalisme.

Rappelons tout de même que l'objectif de cet aménagement est de protéger les piétons, ainsi que la sortie de la rue du Vieux-Château sur la rue Pierre Dalloz...



Plus de services dans l'aire

Le succès de l'aire de camping-car, située rue Pierre de Coubertin, n'est pas à démontrer, et ce tout au long de l'année. Il faut dire que son emplacement est des plus agréables. La proximité du plan d'eau de l'Ovalie n'y est sans doute pas étrangère.

Pour l'heure, cette aire de stationnement est gratuite. Elle est toutefois limitée à 48h afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces atouts non négligeables. Des camping-caristes n'hésitent pourtant pas à déployer certaines ruses pour passer inaperçus et rester plus longtemps qu'autorisé.

Prochainement, une barrière sera donc installée afin d'opérer un véritable contrôle des entrées et sorties. L'eau courante ainsi que l'électricité seront proposées. Des améliorations qui auront pour conséquence un accès payant. Le tout sera géré par une société spécialisée.



transport, et une meilleure signalisation.

En ce qui concerne Métrocâble, nous avons là aussi, à plusieurs reprises, eu l'occasion de nous exprimer dans Sassenage en pages (juin et novembre 2021). Ma position est celle de la majorité : nous sommes contre le tracé retenu par le Smmag, qui ne règle en aucune façon le problème des déplacements sur notre territoire.

De plus, réaliser ce Métrocâble au sud de Sassenage ne fera qu'amplifier le trafic sur la RD 1532, qui est déjà saturée

avec 18 000 véhicules/jour, générant ainsi un appel d'air supplémentaire.

S'il doit y avoir un transport par câble sur la rive gauche du Drac, nous demandons qu'il parte du nord de Sassenage, dans la zone HyParc près d'Air Liquide et de ses 1300 employés, du P+R des Engenières, ainsi que des terminus des lignes de bus P20 et F54.

Je tiens enfin à rappeler que nous ne sommes pas les seuls à être contre ce projet, car un collectif s'est constitué, et que les autorités départementales n'y sont pas favorables. C'est vous dire !

Vous défendez le projet de voie urbaine des Îles pour délester la traversée de Sassenage. Où en est concrètement ce dossier aujourd'hui ?

Ce dossier est dans les mains de la Métro depuis septembre 2021. Un cahier des charges de consultation d'étude préalable a été constitué. À ce jour, le bureau d'études qui doit réaliser une étude de faisabilité n'a toujours pas été retenu. Selon mes informations, celui-ci devrait être connu fin mai, et nous devrions avoir une réponse dans le courant du premier semestre 2023.

Vous travaillez également sur des aménagements de proximité pour apaiser et sécuriser la circulation. Que pouvez-vous nous dire de votre réflexion en cours par exemple sur les chemins du Paget et du Néron ?

En effet, le chemin du Paget/Néron retient toute mon attention. Nous devons rendre à cette voirie de la quiétude, car les attentes des riverains sont fortes. Des équipements sont nécessaires, puisque nous avons enregistré des vitesses et des comportements d'automobilistes délictueux.

Là aussi, une étude est en cours, avec les services de la Ville et de Grenoble-Alpes Métropole, et portent sur plusieurs scénarios d'agencement qui seront présentés prochainement aux riverains en réunion publique. Ces travaux devraient se réaliser en 2022.

L'édition 2022 de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) s'est tenue du 24 au 29 janvier sur le thème « Sport pour l'environnement et le climat ».

L'occasion cette année encore, pour les écoliers sassenageois, de rencontrer de grands champions, et d'échanger avec eux à bâtons rompus sur leur parcours, les valeurs et bienfaits du sport, l'inclusion...

En effet, pour l'occasion, et malgré le contexte sanitaire pouvant freiner les élans de partage, pas moins de dix athlètes répondaient à l'invitation de la Ville et rencontraient les élèves des écoles de Sassenage.

Rencontres au sommet...

Parmi eux figurent des « fidèles », déjà présents l'année dernière à Sassenage pour honorer la Semaine Olympique et Paralympique : merci à Jérôme Neuville, cycliste routier professionnel ayant notamment participé aux Jeux d'Atlanta, Sydney, Athènes et Pékin, Richard Perot, champion de para-badminton au palmarès national et international hors-normes, ou encore Vincent Boury, champion de para-tennis de table, mais également ambassadeur des Jeux

Paralympiques comptant à son actif cinq médailles paralympiques, dont une médaille d'or aux Jeux de Pékin, et trois médailles d'or aux championnats d'Europe.

Étaient présentes à leurs côtés, Léa Coninx, jeune triathlète arrivée seconde à la Coupe d'Europe de triathlon en 2021, championne de France Espoir en 2020, et s'entraînant notamment au Club Natation Sassenage, Clara Peyraud, championne de force athlétique sacrée championne du monde en Suède dans la catégorie subjunior, où elle a également battu le record du monde de soulevé de terre. Le rugby féminin était également dignement représenté : Lorette Jacquot, Téani et Manaé Feleu, joueuses au FCG Amazones, étaient aussi de la partie. Une présence appréciée en terre d'ovalie puisque, rappelons-le, le club des Amazones est né à Sassenage, et l'attachement à cette formation est toujours vivace !

Enfin, cette édition 2022 de la SOP était aussi marquée par la participation de Michel Campione, président et joueur au FCG Quad Rugby, et celle d'Armand Thoinet, fondateur de l'association « Les Défis d'Armand ». L'occasion de témoignages forts autour du sport et des défis pour mieux combattre la maladie.

De prestigieux ambassadeurs

Depuis sa première participation à la Semaine Olympique et Paralympique en 2020, Sassenage a eu l'honneur d'accueillir, dans le cadre de ses « Rencontres de champions ! » de nombreux athlètes avec une pluralité de disciplines sportives. En 2020, on compte parmi les champions David Smétanine (para-natation) et Guillaume Gille (handball) ; en 2021, Adrien Duvillard (ski alpin), Benoît Frécon (ski alpin et tir à l'arc adapté), Carole Montillet (ski alpin), Andy Flickinger (cyclisme sur route), Richard Perot (para-badminton), Jérôme Neuville (cyclisme sur piste) ainsi que Vincent Boury (para-tennis de table).



Sport universel

... et leçons de vie

Au cours de cette Semaine, les élèves ont donc eu l'opportunité de moments privilégiés avec tous ces grands champions, en échangeant sur leurs performances, la pratique sportive et ses bénéfices pour la santé et le bien vivre ensemble, les valeurs d'égalité, de solidarité et de tolérance, que ce soit au niveau de la perception du handicap comme de la notion de genre... Pour Clara Peyraud, « tout le monde a sa place dans n'importe quelle pratique ! ». Voilà qui est posé !

Et Armand Thoinet d'aborder le sport sous une forme plus cathartique : « Il y a dix ans, je ne marchais presque plus. Il y a cinq ans, je ne parlais presque plus. Finalement, c'est le sport qui m'a aidé à retrouver une vie pleine et épanouie ».

Chers champions, respect à tous, et MERCI pour ces précieux échanges.



Tout est dans la boîte !

Pour cette édition 2022, la Ville « a mis les petits plats dans les grands » en diffusant chaque jour de de la Semaine, sur sa page Facebook, une vidéo⁽¹⁾ retraçant ces « Rencontres de champions ! ».

Une rétrospective de l'évènement sera par ailleurs projetée le 13 mars au Théâtre en Rond, à l'occasion de l'animation proposée autour de la joëlette et du sport pour tous⁽²⁾.

(1) Toutes les vidéos de cette SOP 2022 sont également à retrouver sur la playlist Facebook de la Ville « Semaine Olympique et Paralympique » mais également sur Youtube (Ville de Sassenage).

(2) Plus de détails en page 5.



REPÈRES

La SOP 2022 en chiffres

400 élèves au total,
y compris pour les activités périscolaires

15 classes de 3 établissements
scolaires,

2 écoles et **1** collège

9 athlètes de haut-niveau et
1 témoignage sur des défis sportifs

9 disciplines sportives représentées

Parité chez les intervenants : **5** femmes
et **5** hommes, **6** valides, **3** en situation
de handicap, **1** pratique adaptée

Sport et culture

La créativité était aussi au rendez-vous de cette semaine sportive. Lecture privilégiée du poème « Invictus », d'Ernest Henley, chant de la Marseillaise revisitée sur la thématique de l'écologie, dessins et autres fabrications manuelles dans le cadre des centres de loisirs des Pies et du Vercors (customisation de lampes olympiques...) réalisées par les enfants étaient autant de beaux témoignages de l'intérêt porté par les écoliers, enseignants et services municipaux impliqués dans cet évènement.



Christian Chédru, le goût des autres chevillé au corps



C'est avec émotion que nous avons appris le décès, dans la nuit du 2 au 3 février, de Christian Chédru, président depuis 2016 de la Banque alimentaire de l'Isère, basée rue de la Maladière. Sa disparition subite a plongé dans la peine l'ensemble des bénéficiaires, bénévoles et salariés de la Banque alimentaire, rejoignant sa famille et ses proches dans la torpeur de cette terrible nouvelle.

« Le monde est abasourdi tant ça paraît improbable, et tant Christian Chédru était estimé de tous. Je suis resté un bon moment sans voix et dans l'émotion, explique le maire, Christian Coigné. C'était impossible, et tellement soudain.

Nous avons des relations privilégiées dans le cadre de notre partenariat avec la Banque alimentaire, dont le siège est à Sassenage. Mais Christian était aussi un ami, et il était apprécié de tous. Son engagement sans limite pour la Banque alimentaire suscitait le respect. Encore une fois, l'adage se confirme : "Ce sont souvent les meilleurs qui s'en vont les premiers". Bien entendu, dans l'émotion, les mots sont insuffisants.

J'ai rencontré le vice-président pour lui assurer tout mon soutien, ainsi que celui des élus. La poursuite des missions est essentielle pour les ayants-droits, mais aussi par respect pour l'action engagée par Christian. Je présente mes condoléances sincères et très amicales à son épouse et à sa famille, ainsi qu'à tous ses nombreux amis proches. »

Homme de cœur et de projets

Des mots forts qui font écho au parcours de Christian Chédru et

aux projets emblématiques qu'il a portés. Citons notamment « Trois étoiles solidaires », permettant aux personnes les plus démunies de bénéficier de plats préparés confectionnés par la Banque alimentaire, ou encore, plus récemment, le camion atelier cuisine, voué à circuler dans les zones, dites blanches, du département de l'Isère dès le printemps, pour aller à la rencontre des acteurs locaux.

Pour son inauguration le 9 février, Christian Chédru était assurément le grand absent, mais chacun sait ce qui lui est dû. Et cette célébration posthume honore justement, avec émotion et recueillement, cette dernière action menée au service du « bien manger », cet engagement que Christian Chédru défendait depuis toujours, et qui lui a d'ailleurs valu les insignes de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur en octobre dernier.

Tous les bénévoles de la Banque alimentaire sont à pied d'œuvre pour que perdurent les valeurs, les idées, les projets et le souvenir du regretté Christian Chédru.



CHANTIERS JEUNES 2022 Coupon d'inscription

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse : (38360 Sassenage)
Téléphone : Portable :
Courriel :
Niveau scolaire : Etablissement :
Pointure :

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

✓ Justificatif de domicile ✓ Photocopie de la carte d'identité

CHOISIR OBLIGATOIREMENT (AU RISQUE DE NE PAS ÊTRE RETENU) 3 PÉRIODES*, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE :

* entourer le numéro correspondant

① ② ③ Semaine du lundi 4 au jeudi 7 juillet

① ② ③ Semaine du lundi 11 au mercredi 13 juillet

① ② ③ Semaine du lundi 18 au jeudi 21 juillet

① ② ③ Semaine du lundi 25 au jeudi 28 juillet

ATTENTION : EXCLUSIVEMENT OUVERTS AUX SASSENAGEOIS ÂGÉS DE 16 ET 17 ANS, POUR UNE DURÉE D'UNE SEMAINE PAR PERSONNE. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Les candidatures sont à adresser avant le 30 avril à :

Mairie de Sassenage • Service Jeunesse – Chantiers jeunes • Place de la Libération 38360 SASSENAGE

Les moyens d'une bonne santé

« Du bonheur, de l'amour, et surtout la santé ! », tels sont généralement les vœux que l'on partage à minima.

Une formule prise au pied de la lettre à Sassenage, et qui prend tout son sens en 2022.

Pour pallier la fin d'activité de nombreux médecins généralistes, la Ville a effectivement souhaité mettre en place au plus vite des solutions adaptées au besoin des habitants.

Avec environ six médecins sur son territoire en 2022, Sassenage est trop peu dotée au regard de sa taille démographique et des préconisations de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La Ville a ainsi diligenté un projet de Maison de santé⁽¹⁾ visant à regrouper généralistes et autres spécialistes. L'équipement, prévu au cœur du Bourg, devrait être inauguré fin 2023-début 2024.

En attendant, et toujours dans ce souci de faciliter l'accès aux soins médicaux, la Ville a installé une borne de téléconsultations au CCAS, inaugurée le 21 février (photos) ; laquelle permet d'avoir

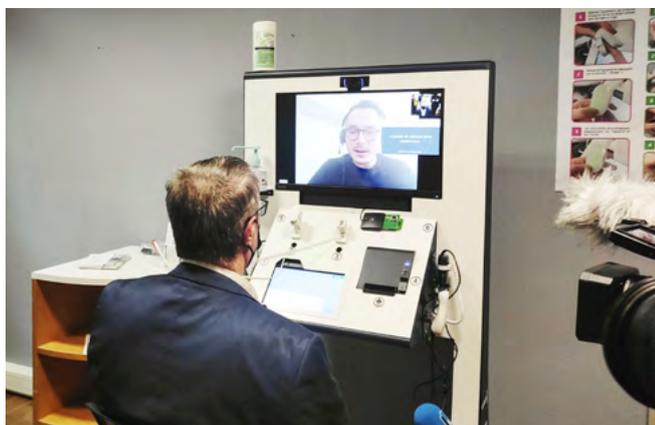
accès à distance, en toute confidentialité, à un médecin généraliste ou à un spécialiste.

Plusieurs agents du CCAS ont été formés pour accompagner les patients dans la prise en main du matériel. Pour les personnes âgées et à mobilité réduite, un système de « valise » permettra d'ici peu aux infirmières de réaliser les consultations via la borne, directement à domicile.

Enfin, cette borne sera déplacée dans les locaux de la Maison de santé dès son ouverture, de façon à en élargir les horaires d'accès (samedi matin par exemple).

« Une bonne santé et un esprit sain valent mieux en ce monde que tous les biens », tel pourrait être le mot de la fin. Alors justement, portez-vous bien !

(1) Lire, « Au cœur de la Maison de santé », Sassenage en pages n°276 - janvier 2022, page 4.



Borne médicale - Guide de l'utilisateur



Oxymètre

Mesure de façon continue la quantité d'oxygène qui circule dans les artères

- 1 Retirez l'oxymètre de la borne et placez-le sur le doigt comme une épingle à linge



- 2 Démarez l'appareil en appuyant sur le bouton « Power »



- 3 Les constantes physiologiques apparaissent sur l'appareil et sur l'écran



Otoscope

Pour l'inspection du conduit auditif externe, du tympan, et – sans embouts – à inspecter les voies orales

- 1 Prenez le dispositif en main et placez un embout à usage unique au bout de l'otoscope



- 2 Placez l'otoscope dans le conduit auditif



- 3 Ajustez la luminosité avec la molette grise placée sur le manche de l'appareil



- 4 A la fin de l'inspection, retirez et jetez l'embout dans la poubelle



Thermomètre

Utilise une technologie infrarouge pour capter la chaleur du corps émise sous forme de rayons thermiques

- 1 Retirez le thermomètre frontal de la borne et allumez-le en appuyant sur « Power »



- 2 Attendez que l'écran s'éclaire en bleu



- 3 Placez le thermomètre entre 1 à 3 cm du front et appuyez sur le bouton « Mesure »



- 4 Eteignez l'appareil en appuyant sur le bouton « Power »



Tensiomètre

Ou sphgmomanomètre, est un appareil de mesure médical utilisé pour mesurer la pression artérielle

- 1 Remontez votre manche au-dessus de votre coude et enflez le tensiomètre sur la partie supérieure du bras, avec le creux du coude rouge au niveau du pli du coude



- 2 Ajustez le scratch du brassard



- 3 Le brassard gonfle puis se dégonfle, les valeurs des pressions apparaissent sur l'écran en temps réel

Attention : l'activation du tensiomètre est exclusivement effectuée par le médecin



Stéthoscope

Permet l'auscultation cardiaque et pulmonaire via la transmission et l'amplification des bruits par résonance

- 1 Répérez le stéthoscope sur la borne et allumez-le en appuyant sur le bouton « Power »



- 2 Choisissez d'ausculter le cœur, les poumons ou les deux en même temps en appuyant sur le bouton du milieu avec les 3 traits



- 3 Augmentez ou baissez le volume avec les boutons (+/-)



- 4 Eteignez l'appareil en appuyant sur le bouton « Power »



Dermatoscope

Système d'éclairage destiné à aider le médecin à faire des observations plus précises des lésions de la peau

- 1 Placez le dermatoscope sur la zone de peau à examiner



- 2 La molette du haut vous permet de régler la netteté de l'image



- 3 La molette du bas vous permet de régler la luminosité



Ils sont la Ville Qui sont les Atsem ?



Si vous avez des enfants scolarisés, vous avez forcément entendu parler des Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Pour autant, connaissez-vous le quotidien de ces personnels communaux au service des petits ? Pas sûr au regard de l'étendue de leur champs d'intervention !

Tout d'abord, on ne va pas se voiler la face, il s'agit d'un métier très majoritairement féminin. Sassenage ne déroge d'ailleurs pas à la règle puisque la totalité des treize agents sont des femmes.

Un peu d'histoire

Le métier d'atsem est issu d'une longue évolution puisque dès le 19^{ème} siècle, avant même la création des écoles maternelles, les femmes de service œuvrent dans ce qu'on appelle à l'époque les salles d'asiles, pour assurer des tâches ménagères. Au fil du temps, l'école maternelle se transforme et évolue de plus en plus vers un rôle préparatoire à l'école élémentaire, dans lequel les apprentissages, notamment le langage, deviennent prioritaires.

Pour atteindre cet objectif, il devient primordial de préparer les activités nécessaires à la mise en œuvre des enseignements. Les atsem se voient donc confier des missions qui viennent en aide aux enseignants : installation d'ateliers, puis animation d'activités manuelles. Ils deviennent ainsi reconnus comme personnel éducatif de l'école maternelle.

Consciente de certains problèmes et afin de clarifier ces missions, la Ville élaborait en 2019 une charte

des atsem, en concertation avec les différents acteurs de l'éducation (l'inspection de l'académie, le corps enseignant des quatre écoles et bien évidemment les atsem).

Mais alors, quelles missions ?

Le temps de travail d'une atsem est partagé entre le temps scolaire (géré par l'Education nationale) et le temps périscolaire (pris en charge par la Ville) :

Sur les temps de classe, l'agent — généralement, il y en a un par classe — est chargé de seconder l'enseignant, notamment la préparation matérielle de certaines activités, l'aide à l'habillage et à l'hygiène des jeunes élèves, et la veille sur le sommeil de l'enfant pendant le temps de repos, le tout à la demande et sous la responsabilité du professeur des écoles.

Les temps périscolaires (matin, pause méridienne et soir) sont quant à eux mis en place par la Ville, et sont donc placés sous son autorité. L'atsem aura alors en charge la surveillance et l'animation d'ateliers organisés dans ce cadre. Enfin, l'entretien des locaux occupés par les petits, et du matériel fait partie inhérente de ses missions.

On l'aura compris, avec un accueil des enfants allant à Sassenage de 7h30 à 18h30, le métier d'atsem est loin d'être de tout repos, et nécessite de nombreuses qualités et compétences qui ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur ; certains parents, bien souvent, ne savent pas tout ce que les atsem font pour leurs bambins au quotidien.

REPÈRES

1985

Intégration des Atsem à l'équipe éducative

1992

Reconnaissance statutaire du cadre d'emploi des Atsem

À SASSENAGE

13 Atsem

dont :

3

à l'école Vercors

3

à l'école Hameau du Château

5

à l'école des Pies

2

à l'école Rivoire de la Dame



Sassenage conserve ses deux @



Le Label national Territoires, Villes et Villages Internet distingue les acteurs publics promoteurs de l'Internet citoyen local.

Il donne donc lieu à une sélection, par un jury, des acteurs publics ayant présenté des dispositifs et équipements numériques innovants dans différents registres (attractivité, vie quotidienne, service public...).

Au titre de sa candidature au Label 2022, Sassenage a notamment fait valoir la digitalisation et la modernisation de sa communication,

le développement de supports vidéo, la mise en place de consultations en ligne, l'installation de la borne médicale au CCAS pour faciliter l'accès aux soins, le déploiement du portail Digit'Sassenage pour aider les associations, commerçants et artisans à gagner en visibilité sur internet...

Autant d'actions reconnues par le jury, qui ont valu à Sassenage de maintenir ses deux arobases. Et qui sait, au vu des projets en cours, la Ville en décrochera peut-être trois l'année prochaine !

WiFi pour tous !



Disponible au CCAS, à la médiathèque, au Théâtre en Rond, au centre associatif Saint-Exupéry, à la mairie et prochainement au centre technique municipal et au conservatoire à rayonnement communal Alfred Gaillard.

N'hésitez pas à demander la clé WiFi auprès de l'accueil de ces équipements !

PPRi : risques et constructibilité

Lors du conseil métropolitain du 4 février dernier, Jérôme Merle, 1^{er} adjoint délégué aux relations avec Grenoble-Alpes Métropole, intervenait sur la délibération n° 29, relative au projet de Plan de prévention du risque inondation (PPRi) du Drac aval, sollicité par les services de l'Etat.

Un sujet épineux pour Sassenage⁽¹⁾, qui place la Ville dans une position particulièrement périlleuse. L'élu souligne tout d'abord l'incompréhension de certains propriétaires se voyant refuser une demande d'autorisation d'urbanisme pour changer leur portail, réaliser une surélévation ou une rénovation, ou développer leur entreprise, alors que la zone à proximité pourra autoriser les constructions nouvelles.

Puis d'aborder le projet Portes du Vercors qui, sur la partie sassenageoise, cumule les avis défavorables de plusieurs instances, dont la commission d'enquête du PLUi, fin 2019 ; une des raisons ayant poussé la Ville à proposer d'autres orientations concernant l'exploitation du foncier concerné, tournées vers un projet à caractère agricole, en attendant des garanties nécessaires quant à la constructibilité de cette zone sans aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens. Jérôme Merle précise d'ailleurs : « Aujourd'hui, cette zone appelée phase 1 des Portes du Vercors apparaissant sur les cartes, et objet de la présente délibération, se situe sur les deux communes, Fontaine et Sassenage. Elle est composée de trois tranches dont deux sur la commune de Fontaine, la troisième étant sur Sassenage.

Le périmètre de cette tranche 3 apparaît sur cette carte en zone spécifique en BC3 sur Sassenage, ce qui veut dire que cette zone, aujourd'hui cultivée et exploitée en agriculture biologique en aléas fort et très fort, devient constructible alors que toutes les projections, établies et étudiées par le comité de pilotage



Jérôme Merle lors de son intervention au conseil métropolitain

de Portes du Vercors, projettent les éventuelles premières constructions à partir de 2031, pas avant. Cette évolution très rapide du changement de zonage nous questionne par rapport à l'augmentation de la vulnérabilité (600 logements, soit 2000 personnes supplémentaires prévues dans cette zone). »

L'élu conclut son intervention en émettant le souhait d'un engagement écrit certifiant que la constructibilité des Portes du Vercors n'interviendra qu'après la levée, par des études circonstanciées, notamment par la poursuite et l'achèvement des travaux de sécurisation du Drac, de la totalité des risques d'inondabilité pour les constructions existantes et celles à venir sur Sassenage.

(1) Lire, dans Sassenage en pages n°257 – mars 2020, le dossier « Inondabilité : éviter trop de contraintes en cascade », pp. 8 à 11.

Une réunion publique d'information et de présentation du Plan de prévention des risques d'inondation du Drac aval est programmée

Mardi 8 mars à 18h30, espace Henriette Gröll (mairie)

Le PPRi a pour objectif d'assurer la protection des populations et des biens au regard des risques d'inondation par le Drac sur les territoires communaux.

À cette occasion, les riverains seront informés sur :

- la démarche d'élaboration du PPRi : la définition, l'objectif et la méthode d'élaboration ;
 - la qualification des aléas et la définition des enjeux présents dans le périmètre du PPRi ;
 - la traduction réglementaire de cette connaissance, notamment dans le cadre de l'instruction des permis de construire.
- Par ailleurs, une enquête publique sera organisée par la suite dans le cadre de la procédure d'élaboration du PPRi. Les modalités de réalisation de cette enquête publique feront l'objet d'une prochaine communication.

PLUi : enquête publique annulée

Vous avez peut-être remarqué que l'enquête publique relative au PLUi, organisée par Grenoble-Alpes Métropole, qui avait été annoncée dans Sassenage en pages de février⁽¹⁾, n'a pas eu lieu.

En effet, considérant la nécessité de compléter certains points de l'évaluation environnementale réalisée pour le projet de modification n°1, cette enquête publique initialement prévue du 7 février au 9 mars 2022 a été supprimée. Par conséquent, les permanences de la commission d'enquête ont également été annulées.

Une nouvelle enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLUi sera reprogrammée à une date ultérieure. Le public sera averti par voie de presse et d'affichage des modalités d'organisation de la nouvelle enquête publique.

(1) Lire, dans Sassenage en pages n°277 – février 2022, l'article « Enquête publique relative au PLUi », page 18.

Procurations : ce qui change

Il est désormais possible de donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une commune différente de la vôtre. Il devient donc plus aisé de confier votre vote à une personne de confiance ! Votre mandataire devra toutefois se rendre dans votre bureau de vote pour glisser votre bulletin dans l'urne.

Comment ça se passe ?

1) Vous pouvez faire une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat⁽¹⁾. Sur place, vous devrez présenter votre référence

d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.

2) En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, ou un consulat⁽¹⁾.

Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n° 12668*03 sur place. Pensez à vous munir d'un titre d'identité.

Soyez vigilant, un mandataire ne peut

détenir qu'une procuration établie en France, donc n'oubliez pas de vous enquérir de la disponibilité de celui que vous aurez choisi !

Vous pouvez également vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration grâce au service en ligne « Interroger votre situation électorale », disponible via www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

⁽¹⁾ Attention : n'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'électeur et de celui de votre mandataire avant de vous rendre à la gendarmerie, au commissariat de police ou au consulat. Il est inscrit sur la carte d'électeur (ancienne ou nouvelle), ou sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale ».

Déjections canines : rappel printanier

Qui dit retour imminent du printemps, dit également retour des multiples promenades, pour prendre l'air en famille, en couple, entre amis, seul ou bien encore avec son chien...

S'aérer avec son animal ? C'est un grand oui ! À l'unique condition de respecter les autres usagers, pour qu'ils ne finissent pas leur promenade sur une note malodorante, les pieds dans une crotte.

Pour rappel, les propriétaires de chiens abandonnant les déjections de leur animal sur le domaine public sont passibles d'une amende de 135 euros (article R.634-2 du code pénal).

De nombreux distributeurs de sachets et corbeilles à déjections sont mis à disposition pour ne laisser aucune trace de votre passage avec votre chien. Le bien vivre ensemble est l'affaire de tous. La préservation du cadre de vie aussi !

Athamor rouvre ses portes

Après un arrêt lié aux conditions sanitaires, le centre de tri d'Athamor situé à La Tronche accueille de nouveau du public depuis le 1^{er} mars.

Aussi, si vous vous êtes déjà demandé ce que deviennent vos déchets une fois les camions poubelles passés, vous pouvez le découvrir en visitant le centre de tri et de valorisation des déchets de la Métropole. Les visites, ouvertes à tous les publics, sont l'occasion d'échanger avec un messenger du tri, de se rendre compte de la quantité impressionnante de déchets produits, et de découvrir l'ensemble du fonctionnement du tri, qu'il soit fait par des machines ou des humains.

Quelques conditions toutefois :

- Constituer un groupe entre 8 et 35 personnes

- Masque obligatoire
 - Visites gratuites et ouvertes à tous (dès 8 ans) en individuel ou en groupe
 - Durée de la visite : 2h
 - Inscription obligatoire
- Infos et inscriptions : centre de tri, 04 38 24 11 00.

Des journées portes ouvertes aux particuliers sont également organisées deux fois par an. La prochaine aura lieu samedi 26 mars.

Pour participer, vous devez impérativement vous inscrire sur l'un des trois créneaux : 9h-10h30 (rdv à 8h50), 10h45-12h15 (rdv à 10h35) ou 14h-15h30 (rdv à 13h50).

Infos et inscriptions : 0800 500 027.

Les travaux de l'A480

Dans le cadre des travaux de l'A480, une partie de la RD 531 sera fermée 24h/24, du 15 au 29 mars. Les travaux de dépose de l'estacade provisoire sous le viaduc de l'Isère, et de chaussée définitive et d'équipement permettront la circulation d'une seule voie, dans le sens Presqu'île - Sassenage.

Ce qui sera mis en place :

- Maintien de la circulation des véhicules motorisés en voie unique et réduite dans le sens Presqu'île - Sassenage, entre le rond-point du CEA et le pont enjambant le Drac ;
- Fermeture en continu de la RD 531 dans le sens Sassenage - Presqu'île, entre le pont enjambant le Drac et le rond-point du CEA ;

- Maintien en site propre et dans les deux sens de la circulation piétons-cycles ;
- Mise en place d'un barriérage étanche entre les véhicules et les zones de travaux ;
- La circulation sur la RD 531 passera à 30 km/h au droit de la zone de travaux et les circulations s'effectueront sur chaussée rétrécie avec marquage temporaire jaune.

A noter : la RD 531 sera fermée dans les deux sens certaines nuits, de 22h à 5h, jusqu'à la fin du mois de mars, entre le carrefour avec la rue de l'Argentière et la rue de la Sûre (côté Sassenage) et le rond-point du CEA. A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne disposons toutefois pas des dates exactes.

PARTAGER

Les spectacles du mois de mars à ne pas manquer !

Théâtre en Rond

LA REINE DES ABEILLES

**CHARLOTTE
DES GEORGES**
COMÉDIE



Vendredi

11 mars
20h30

Durée : 1h20
à partir de 14 ans

Tarif : 21 € / Réduit : 18 € / -12 ans : 12 €

Avec le soutien du Fonds SACD
Humour Avignon Off
La Culture avec la Copie Privée
et du Centre National de la chanson,
des Variétés et du Jazz.

Théâtre en Rond

LA CLAQUE

FRED RADIX
THÉÂTRE



Samedi

19 mars
20h30

Durée : 1h20
à partir de 8 ans

Tarif : 21 € / Réduit : 18 € / -12 ans : 12 €

Coproduction : Blue line productions / Tartalune
(Soutenu par la DRAC Auvergne Rhône Alpes).
Avec le soutien de Anthonay Rhône Agglo (07),
Théâtre Prévert Aulney-sous-bois (93), Théâtre
Albert Camus Bron (69), Centre culturel de Sucey
(94), Le Train Théâtre Portes-Lès-Valence (26),
Théâtre de Verre Châteaubriant (44), Les Bains
Douches Lignières (18).

Théâtre en Rond • 6 rue François Gerin, 38360 Sassenage
Tél : 04 76 27 85 30 • info@theatre-en-rond.fr • www.theatre-en-rond.fr

Cercle des Amateurs de Lecture: lu et apprécié

Voici les livres sélectionnés pendant les 55^{ème} et 56^{ème} séances du Cercle des Amateurs de Lecture.



L'archipel d'une autre vie

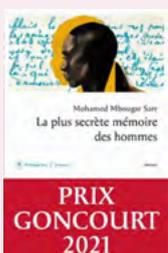
Andreï Makine (Seuil, 2016)

En Extrême-Orient russe, dans l'immensité de la taïga, Pavel Gartzev et ses compagnons doivent capturer un criminel aux multiples visages. Un étrange dialogue s'instaure entre le soldat épuisé et sa mystérieuse proie. Pavel voit sa vie bouleversée lorsqu'il apprend l'identité du fugitif.

Avis de Josette

« Vraiment un grand livre, le meilleur de Makine ! Le roman russe avec tous ses excès, on y trouve à la fois l'absurde de la cruauté humaine mais aussi la beauté, l'amour...

La beauté de l'amour humain et la résistance à toutes les souffrances. Enfin et surtout, ce petit coin de paradis à l'écart de la civilisation. Un grand roman qu'il faut lire absolument ! ».



La plus secrète mémoire des hommes

Mohamed Mbougar Sarr (Philippe Rey, 2021)

Prix Transfuge du meilleur roman de langue française,
prix Goncourt, prix Hennessy du livre en 2021

Paris, 2018. Diégane Latyr Faye, jeune écrivain sénégalais, rencontre sa compatriote Siga D. La sulfureuse sexagénaire lui transmet Le labyrinthe de l'inhumain, un livre paru en 1938 et écrit par un certain T.C. Elimane. Fasciné, Diégane part sur les traces de cet homme mystérieux

Avis d'Yvette

« Diégane, un jeune sénégalais nous conte l'histoire du jeune africain Elimane acclamée en France dans les années 30, avant d'être accusé de plagiat et voué aux gémonies.

Celui-ci, après avoir retiré son livre de la vente disparaît à jamais. Diégane part sur la piste d'Elimane et tente de comprendre son silence. Alternant gravité et humour, ce récit fleuve à l'ironie pétulante, est une enquête et une quête littéraire éblouissantes à travers la France, le Sénégal, l'Argentine même si, parfois, la réalité et la fiction se mêlent et rendent l'histoire difficile à suivre ».



L'avenir est entre nos mains

Au 1^{er} janvier 2022, la population légale est de 11 176 habitants, en baisse par rapport à 2018 où nous étions 12 080. A Sassenage, le nombre de projets immobiliers est inférieur par rapport aux autres territoires et insuffisant au regard de la loi SRU (Solidarité et renouvellement Urbain). Les personnes de plus de 60 ans représentent 21 % de la population et devraient atteindre 25 % en 2026, autant que les 18/30 ans. 71 % des ménages sont propriétaires de leur logement contre 59 % au niveau national. Le logement est une thématique centrale pour Sassenage. Elle fait écho à plusieurs enjeux :

- L'adaptation de l'offre à l'évolution de la population, dans un contexte d'accroissement des phénomènes de décohabitation (divorces, mutations professionnelles, départ des jeunes actifs),
- Le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible,
- La lutte contre la vétusté et l'habitat indigne,
- La préservation de l'environnement et la qualité de vie.

On comptabilise 1 500 personnes vivant seules dont 56 % de femmes. On dénombre 5 600 actifs. Cela représente un taux d'activité de 79 %, contre 74 % pour l'Isère, avec une égalité hommes/femmes occupant un emploi stable. Le taux de chômage est de 7 %, contre 10 % pour l'Isère. Lorsqu'on fait le rapport entre les moins riches et les plus riches, on obtient un taux de 2,8 contre 3,5 pour la Métropole. Ainsi les inégalités semblent moins importantes à Sassenage qu'ailleurs. La part des foyers fiscaux approche les 60 %. Au niveau des personnels de santé, nous avons perdu quatre médecins généralistes ces dernières années, ce qui rend critique l'accès aux soins, comme dans les autres communes de l'agglomération. La borne de téléconsultation et le projet de maison de santé devraient permettre à Sassenage de revenir dans une offre de soins adaptée. Avec 217 associations, Sassenage est en faiblesse d'offre culturelle par rapport aux autres territoires. Cependant, on enregistre 3 900 licenciés sportifs, c'est-à-dire 34 licenciés

pour 100 habitants, contre 25 pour le territoire de la Métropole et 27 pour l'Isère. En structures, Sassenage est bien équipée avec trois gymnases, trois terrains de sports dont un en synthétique, quatre terrains de quartier, une piscine, des courts de tennis, un jeu de boules, un jeu de pétanques, un dojo, deux salles de danse et, au niveau culturel, le Théâtre en Rond, la médiathèque, l'école de musique et le centre associatif Saint-Exupéry. C'est ensemble que nous réussissons la qualité de vie et notre avenir à Sassenage.

Christian COIGNÉ

EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION | GROUPE S'UNIR POUR SASSENAGE

Désorientation budgétaire

Lors du dernier conseil municipal s'est tenu le débat d'orientation budgétaire. Le rapport support au débat étant assez vague et sans équilibre budgétaire, la plupart des investissements étant annoncés sans réel chiffrage, il a été difficile de dégager des axes forts.

Nous avons toutefois relevé :

- la forte fiscalité à laquelle sont soumis les Sassenageois et, paradoxalement, la faible capacité d'investissement de la commune depuis des années et tant que l'emprunt Dexia restera toxique (jusqu'en 2032).
- peu de propositions concrètes pour la transition écologique.

Nous avons proposé d'encourager la rénovation thermique, de diminuer l'éclairage nocturne, d'afficher un plan d'action chiffré du Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

La commune continue de payer une forte amende pour sa carence en logements sociaux (181 000 €/an) : nous réaffirmons l'urgence d'une vraie politique de logements sociaux pour sortir de cette situation.

Face à l'aggravation de la précarité chez nombre de nos concitoyens, et malgré l'annonce d'une prévision d'augmentation (non chiffrée) de la subvention au CCAS, la majorité affirme que cette mesure est inutile, car l'aide sociale aux plus démunis relève aussi d'autres acteurs sociaux tels que le Département. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de donner plus de moyens au CCAS pour qu'il puisse accomplir et développer ses missions de proximité.

www.sunirpoursassenage.fr
www.facebook.com/sunirpoursassenage
contact@sunirpoursassenage.fr

Farid Benzakour, Marie-Laure Mayoud, Rafael Laboissière, Franck Schneider, Géraldine Palcoux, Isabelle Defay, Pierre-Manuel Chauvet, Vincent Poher.

L'AMBITION DE LA MAJORITÉ | GROUPE POUR SASSENAGE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE

Le numérique au cœur de notre politique

Offrir une alternative de services utiles et accessibles et simplifier les démarches administratives. C'est notre objectif dans un contexte marqué par la mise en place des systèmes et objets intelligents, tels que la transformation numérique dans les écoles élémentaires, la plateforme Alerte Citoyens pour vous informer de tout événement exceptionnel, la mise en place de la borne médicale pour permettre l'accès aux soins, le site www.digitsassenage.com pour permettre gratuitement aux commerces et associations de la ville d'avoir une vitrine et vendre des produits. Tout cela sans besoin de compétences informatiques particulières.

Nous souhaitons contribuer à une transition numérique souple et progressive. De nombreux autres projets sont prévus à cet effet pour un accès à toutes et tous.

Cette transformation numérique a profondément changé notre société. L'usage qu'elle engendre, depuis quelques années, nous bouleverse mais nous simplifie la vie et nous donne accès à de nombreux services. Elle nous a permis d'amortir les effets indésirables des confinements en nous permettant de garder un lien avec l'extérieur, de faire des achats, de discuter avec nos proches...

Dans ce contexte, continuons à prévoir, à innover et à conserver un œil attentif sur l'avenir.

Nous avons fait le choix d'un service largement accessible, pour vous accompagner chacune et chacun au travers de cette transition numérique. Vous pouvez compter sur notre pleine mobilisation durant les années à venir.

Jérôme Merle, Christine Durand, Jérôme Boetti Di Castano, Mylène Gourgard, Michel Vendra, Brigitte Gallo, Jean-Pierre Serrailier, Marie-Frédérique Di Raffaele, Jérôme Giachino, Daniel D'Olivier Quintas, Hervé Madinier, M'hamed Benharouga, Sylvie Genin-Lomier, Roxane Gonzalez, Hajera Turki, Gaëlle Nicolas, Assunta Rosin-Bedin, Benjamin Torelli, Francette Gierczak, Jean-Philippe Veau, Nathalie Levrat, Jean-Pierre Ravetto, Amandine Aimone-Chenevay, Thierry Masnada.

VIVRE À SASSENAGE

NOUVELLE RÉSIDENCE HAUT DE GAMME



Résidence située au sein d'un domaine doté d'un grand et magnifique parc

Espaces de vie confortables et lumineux, prolongés par de belles terrasses spacieuses & de prestations de qualité

En bas de chez vous, retrouvez les services  **citiz** &  **mycolisbox**
BY DECAYEUX



TRIGNAT.FR

04 76 15 21 21



19€_{.90}
/Seulement!

CARTE GRISE
SERVICE RAPIDE!
04 76 53 81 02

AGENCE DE FONTAINE
30 AVENUE ARISTIDE BRIAND - 38600 FONTAINE
fontaine@carcard.fr - www.carcard.fr



NOUVEAU **CASSANOS**
RESTAURANT

Pizzas cuites
au feu de bois

T. 09 50 17 81 80
2, route du Vercors - 38360 SASSENAGE




RENAULT
La vie, avec passion

Renault MOBILITY
Location de véhicules



Lambert Automobiles



Vente de véhicules neufs et occasions
Atelier Mécanique - Carrosserie - Peinture
Location de véhicules - Service dépannage

24 avenue de Romans - 38360 SASSENAGE
04.76.27.40.62 - www.lambert-autos.com



Apportez votre pièce au puzzle !
Rejoignez-nous **jeudi 31 mars** pour le

Forum de la participation citoyenne

Espace Henriette Gröll à 19h